



## 1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 «Etats financiers consolidés», les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2016, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

### 1.1. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

### 1.2. RECOURS A L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Les montants des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. CONSOLIDATION

#### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini «entité ad hoc» contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

#### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède un contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- Total net de la filiale : → 1,5% du total bilan de la société mère
- Situation nette de la filiale : → 1,5% de la situation nette de la société mère
- Produits bancaires de la filiale : → 1,5% des produits bancaires de la société mère.

#### Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination DU MAROC	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
HOLDGRAD	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMMIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actif	100%	100%	IG
ARD	Micro finance	100%	100%	IG
M.S.IN	Sociétés de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Crédit d'OPCM	80%	80%	IG

La fondation Ard est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

Au 31 décembre 2016, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-avant. Il s'agit de : Halopolis, AgroConcept, et AgramInvest.

Lentité GCAM Doc, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

### 2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- (a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- (b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

#### Les options retenues

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement		Poids du composant (en %)	
	Centres de vacances	Agences	Gras projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	45
Étanchéité	10	3	0	0
Appareillage	10	20	45	30
Installations techniques	10	20	15	5
Ménagerie	15	17	30	20

### 2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

#### Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.
- Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

### 2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs ront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

#### Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

### 2.5. TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de l'intention de gestion :

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou son option)

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs achetés ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert ultérieur ; ni en provenance d'autre portefeuille ni à destination d'autre portefeuille.

#### Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

La catégorie «Actifs financiers détenus jusqu'à échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres» pour les titres évalués au coût amorti.

#### Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» englobe les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille «Prêts et créances» sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres» pour les titres évalués au coût amorti.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» comprend les titres, autres que des dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres. En cas de cession, les réévaluations seront portées au compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres».

#### Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 50 % ou plus de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, et perspectives à court terme.

Pour les instruments de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investé.

• Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;

• Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sous des capitaux propres, en cas de possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

### 2.6. ACTIVITE DE CRÉDITS

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'émission.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE. Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en «Prêts et créances» sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décaissements sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'un indice de dépréciation individuellement significatif.
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

#### Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure l'existence d'un risque avéré ;
- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le déclassément en « crédits en souffrance » (CES) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce déclassément intervient lorsque le crédit présente 3 impayés ; il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au T.I.E. d'origine.

#### Créances dépréciées sur une base collective

La méthodologie d'évaluation collective de dépréciations consiste en le regroupement des créances (autres que celles ayant servi de base pour la détermination de la provision individuelle) par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Les pertes probables relatives aux engagements, hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque.

### 2.7. DETTES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Le Groupe décompte un passif financier seulement lorsque ce passif financier est étiré.

### 2.8. DERIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se composent, le groupe Crédit Agricole du Maroc retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendues, les valeurs de marché retenues sont celles au cours acheteurs et pour les positions nettes achetées, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 2 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative de cotations sont indirectement observables, autres que celles de niveau 1



## BILAN IFRS

ACTIF IFRS	Référence	31/12/16	31/12/15
en milliers de dh			
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 015 655	2 356 670
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	7 183 537	25 163
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	5 988 478	7 138 551
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	5.4	629 030	2 137 242
Prêts et créances sur la clientèle	5.5	67 379 907	63 920 009
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5.7		6 359 088
Actifs d'impôt exigible	5.8	84 108	191 355
Actifs d'impôt différé	5.8	221 425	182 133
Comptes de régularisation et autres actifs	5.9	1 427 178	1 362 032
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immuebles de placement	5.11	1 920 197	2 297 969
Immobilisations corporelles	5.11	4 043 909	2 971 062
Immobilisations incorporelles	5.11	75 903	81 191
Ecarts d'acquisition	5.12	306 908	305 135
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>		<b>91 276 236</b>	<b>89 327 599</b>

## COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDES

	Référence	31/12/16	31/12/15
en milliers de dh			
Intérêts et produits assimilés		4 195 183	4 626 008
Intérêts et charges assimilés		-1 624 832	-1 865 835
<b>MARGE D'INTERETS</b>	<b>2.1</b>	<b>2 570 351</b>	<b>2 760 173</b>
Commissions perçues		415 089	364 672
Commissions servies		-13 121	-910
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>2.2</b>	<b>401 968</b>	<b>363 762</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	62 657	47 447
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	803 801	144 498
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ</b>		<b>866 458</b>	<b>191 946</b>
Produits des autres activités	2.5	22 482	39 302
Charges des autres activités	2.5	-166 817	-123 782
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>3 694 442</b>	<b>3 231 401</b>
Charges générales d'exploitation	2.9	-1 649 657	-1 551 423
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-288 550	-257 803
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 756 234</b>	<b>1 422 176</b>
Coût du risque	2.6	-903 410	-621 280
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>852 614</b>	<b>800 896</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			-7 933
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	-57 455	-2 277
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-227	
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>794 932</b>	<b>790 687</b>
Impôts sur les bénéfices	2.8	-252 919	-244 118
<b>RESULTAT NET</b>		<b>542 006</b>	<b>546 569</b>
Résultat hors groupe		16 799	6 010
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>525 206</b>	<b>540 559</b>
Résultat par action (en dirham)		12	13

## RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/16	31/12/15
en milliers de dh		
<b>Résultat net</b>	<b>542 006</b>	<b>546 569</b>
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	6 797	28 482
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-15 536	-14 618
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Impôts		
<b>Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-8 739</b>	<b>13 865</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>533 267</b>	<b>560 433</b>
Part du groupe	516 475	554 423
Part des minoritaires	16 799	6 010

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
en milliers de dh								
<b>Capitaux propres clôture 2015</b>	<b>4 237 677</b>	<b>1 438 177</b>		<b>794 309</b>	<b>13 865</b>	<b>6 484 027</b>	<b>88 173</b>	<b>6 572 200</b>
Changement de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture 2015 corrigés</b>	<b>4 237 677</b>	<b>1 438 177</b>		<b>794 309</b>	<b>13 865</b>	<b>6 484 027</b>	<b>88 173</b>	<b>6 572 200</b>
Opérations sur capital		353 837				353 837		353 837
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>525 206</b>		<b>525 206</b>	<b>16 799</b>	<b>542 006</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				47 966		47 966	1 366	49 332
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-447 137	-22 604	-469 741		-469 741
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>				<b>-399 171</b>	<b>-22 604</b>	<b>-421 775</b>	<b>1 366</b>	<b>-420 409</b>
Variation de périmètre		-10 000		-426		-10 426		-10 426
<b>Capitaux propres clôture 2016</b>	<b>4 227 677</b>	<b>1 791 588</b>		<b>922 344</b>	<b>-8 739</b>	<b>6 932 869</b>	<b>106 338</b>	<b>7 039 208</b>

PASSIF IFRS	Référence	31/12/16	31/12/15
en milliers de dh			
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	11 351	25 548
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	5.4	7 299 945	9 366 275
Dettes envers la clientèle	5.5	66 273 923	64 084 707
Dettes représentées par un titre	5.6	6 076 374	5 349 675
Titres de créance émis	5.6	6 076 374	5 349 675
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	5.8	178 764	354
Passifs d'impôt différé	5.8	802 016	696 840
Comptes de régularisation et autres passifs	5.9	1 301 982	1 195 642
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	5.14	313 841	359 778
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		45 532	47 593
Dettes subordonnées	5.6	1 933 299	1 628 989
Capital et réserves liées		6 019 265	5 675 853
Réserves consolidées		486 677	335 913
- Part du groupe		397 138	253 751
- Part des minoritaires		89 539	82 162
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		-8 739	13 865
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>542 006</b>	<b>546 569</b>
- Part du groupe		525 206	540 559
- Part des minoritaires		16 799	6 010
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>		<b>91 276 236</b>	<b>89 327 599</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/16	31/12/15
en milliers de dh		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>506 524</b>	<b>410 665</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	203 378	73 890
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	153 976	621 351
+/- Dotations nettes aux provisions	-216 349	293 494
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	6 854	-15 978
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	7 449	146
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>155 307</b>	<b>972 903</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	92 987	-310 100
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-996 561	196 794
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 085 068	-56 062
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	789 629	-1 497 652
- Impôts versés	-175 543	-80 744
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>795 580</b>	<b>-1 747 764</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>1 457 411</b>	<b>-364 195</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-193 520	5 819
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 835 666	124 464
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 029 186</b>	<b>130 283</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-71 047	46 361
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	301 808	629 391
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>230 761</b>	<b>675 752</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-341 015</b>	<b>441 841</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 356 670</b>	<b>1 914 829</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2 015 655</b>	<b>2 356 670</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-341 015</b>	<b>441 841</b>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

## AU 31 DÉCEMBRE 2016



### 2.1 MARGE D'INTERETS

en milliers de dh

	31/12/16			31/12/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 974 454</b>	<b>-1 168 081</b>	<b>2 806 373</b>	<b>4 326 146</b>	<b>-1 381 557</b>	<b>2 944 589</b>
Comptes et prêts/emprunts	3 974 454	-1 168 081	2 806 373	4 326 146	-1 381 557	2 944 589
Opérations de pensions						
Opérations de location-financement						
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>10 018</b>	<b>-265 397</b>	<b>-255 379</b>	<b>20 275</b>	<b>-263 310</b>	<b>-243 035</b>
Comptes et prêts/emprunts	2 093	-105 611	-103 518	2 162	-97 412	-95 250
Opérations de pensions	7 925	-159 786	-151 862	18 113	-165 898	-147 785
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>-187 882</b>	<b>-187 882</b>		<b>-215 933</b>	<b>-215 933</b>
Instruments de couverture de résultats futurs				12		12
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 420	-3 420		4 988	-4 988	
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>881</b>	<b>-52</b>	<b>829</b>	<b>511</b>	<b>-46</b>	<b>465</b>
Titres à revenu fixe	881	-52	829	511	-46	465
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>211 531</b>		<b>211 531</b>	<b>39 119</b>		<b>39 119</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>-5 120</b>		<b>-5 120</b>	<b>234 957</b>		<b>234 957</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>4 195 183</b>	<b>-1 624 832</b>	<b>2 570 351</b>	<b>4 626 008</b>	<b>-1 865 835</b>	<b>2 760 173</b>

### 2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	31/12/16			31/12/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>387 808</b>	<b>-3 996</b>	<b>383 812</b>	<b>340 136</b>	<b>-910</b>	<b>339 227</b>
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	385 848	-3 996	381 852	338 968	-910	338 058
sur titres de change	1 960		1 960	1 168		1 168
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>27 281</b>	<b>-9 125</b>	<b>18 156</b>	<b>24 536</b>		<b>24 536</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	27 281	-9 125	18 156	24 536		24 536
Assurance						
Autres						
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>415 089</b>	<b>-13 121</b>	<b>401 968</b>	<b>364 672</b>	<b>-910</b>	<b>363 762</b>

### 2.3 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	31/12/16			31/12/15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe						
Titres à revenu variable						
Instruments financiers dérivés	62 657		62 657	47 447		47 447
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
<b>TOTAL</b>	<b>62 657</b>		<b>62 657</b>	<b>47 447</b>		<b>47 447</b>

### 2.4 GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de dh

	31/12/16	31/12/15
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>723 894</b>	<b>171 245</b>
Plus ou moins valeurs de cession	723 894	171 245
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>79 907</b>	<b>-26 747</b>
Produits de dividendes	73 122	-3 947
Charges de dépréciation	-7 817	-22 799
Plus-values nettes de cession	14 602	
<b>TOTAL</b>	<b>803 801</b>	<b>144 498</b>

### 2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	31/12/16			31/12/15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	22 482	-166 817	-144 335	39 302	-123 782	-84 480
<b>TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>22 482</b>	<b>-166 817</b>	<b>-144 335</b>	<b>39 302</b>	<b>-123 782</b>	<b>-84 480</b>

### 2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	31/12/16	31/12/15
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-1 627 775</b>	<b>-1 576 822</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 298 547	-1 104 696
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-1 120
Provisions engagements par signature	-9 380	-9 177
Autres provisions pour risques et charges	-319 847	-461 830
<b>Reprises de provisions</b>	<b>1 865 879</b>	<b>1 180 982</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	901 458	766 733
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	2 000	
Reprises des autres provisions pour risques et charges	966 631	414 249
<b>Variation des provisions</b>	<b>238 315</b>	<b>-395 840</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-302 577	-182 469
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-872 171	-118 510
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	33 023	75 539
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-903 620</b>	<b>-621 280</b>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

## AU 31 DÉCEMBRE 2016



### 2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	67 536	-56 751
Plus-values de cession		
Moins-value de cession	67 536	-56 751
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
<b>Autres</b>	-124 991	54 474
<b>GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS</b>	<b>-57 455</b>	<b>-2 277</b>

### 2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
charges de personnel	- 1 084 871	- 1 045 838
impôts et taxes	- 31 567	- 31 137
services extérieurs et autres charges	- 533 219	- 474 448
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 1 649 657</b>	<b>- 1 551 423</b>

### 3.2 RÉSULTAT, ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Résultat par secteur opérationnel	en milliers de dh					
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	2 434 755		50 212	84 311	1 073	2 570 351
Marges sur commissions	366 801	6 677	9		28 481	401 968
Produit net bancaire	3 500 732	4 772	51 937	93 345	43 656	3 694 442
Résultat Brut d'exploitation	1 686 953	-368	12 441	37 391	19 818	1 756 234
Résultat d'exploitation	834 915	-368	-4 324	3 961	18 641	852 825
Résultat avant impôt	760 227	-351	-4 324	3 896	35 694	795 143
Résultat net	513 910	-387	-4 956	3 896	29 543	542 006
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>497 110</b>	<b>-387</b>	<b>-4 956</b>	<b>3 896</b>	<b>29 543</b>	<b>525 206</b>

Actifs et passifs par secteur opérationnel	en milliers de dh						
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Interroupe	Total
<b>Total Bilan</b>	<b>89 906 460</b>	<b>131 322</b>	<b>864 177</b>	<b>297 108</b>	<b>383 098</b>	<b>-306 529</b>	<b>91 271 425</b>
dont							
<b>Eléments d'Actifs</b>							
Actifs financiers disponibles à la vente	5 929 241	105 660			47 968	-94 390	5 988 478
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	530 390	10 929	29 677		133 406	-75 373	629 030
Prêts et créances sur la clientèle	66 371 682		769 515	263 711		-25 000	67 379 907
Placements détenus jusqu'à leur échéance							
<b>Eléments du Passif</b>							
Dettes envers les EC et assimilés	6 710 171		543 782	96 000		-50 009	7 299 945
Dettes envers la clientèle	66 342 161				7 137	-75 374	66 273 923
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 732 641</b>	<b>42 832</b>	<b>138 016</b>	<b>81 128</b>	<b>45 991</b>		<b>7 039 208</b>

### 5.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Le poste « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat » comprend les titres de transaction et le reclassement de la réévaluation comptable des opérations de change.

	31/12/16			31/12/15		
	Portfeuille de transactions	Portfeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portfeuille de transactions	Portfeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						
Titres de créance négociables						
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales						
Autres titres de dréances négociables						
<b>Obligations</b>						
Obligations d'Etat						
Autres obligations						
Actions et autres titres à revenu variable		7 167 013	7 167 013			
Instruments financiers dérivés de transaction		16 523	16 523		25 163	25 163
Instruments dérivés de cours de change		16 523	16 523		25 163	25 163
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>		<b>7 183 537</b>	<b>7 183 537</b>		<b>25 163</b>	<b>25 163</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						
Instruments financiers dérivés de transactions		11 351	11 351		25 548	25 548
Instruments dérivés de cours de change		11 351	11 351		25 548	25 548
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>		<b>11 351</b>	<b>11 351</b>		<b>25 548</b>	<b>25 548</b>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

## AU 31 DÉCEMBRE 2016



### 5.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>1 022 315</b>	<b>1 183 373</b>
BT et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	1 008 955	1 170 013
Autres titres de créance négociables	13 360	13 360
<b>Obligations</b>	<b>70 177</b>	<b>-47 746</b>
Obligations d'Etat		
Autres Obligations	70 177	-47 746
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>5 034 849</b>	<b>6 128 999</b>
dont titres cotés	4 670 557	5 815 267
dont titres non cotés	364 292	313 732
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>6 127 341</b>	<b>7 264 626</b>
dont gains et pertes latents	6 797	28 482
dont titres à revenu fixe	6 134 137	7 293 108
dont titres prêtés		
<b>Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>-138 862</b>	<b>-126 075</b>
Titres à revenu fixe	-76 112	-72 489
Titres à revenu variable	-62 749	-53 586
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>5 988 478</b>	<b>7 138 551</b>

### 5.5 PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Prêts consentis et créances sur la clientèle</b>		
Comptes ordinaires débiteurs	9 370 334	8 581 950
Prêts consentis à la clientèle	61 006 365	58 571 024
Opérations de pension		
Opérations de location-financement		
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>70 376 699</b>	<b>67 152 973</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-2 996 792	-3 232 964
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>67 379 907</b>	<b>63 920 009</b>

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Dettes envers la clientèle</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	32 301 216	27 623 989
Comptes à terme	21 102 761	22 968 906
Comptes d'épargne	10 720 302	9 835 876
Autres dettes envers la clientèle	1 768 518	3 175 068
Intérêts courus à payer	381 126	480 869
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b>	<b>66 273 923</b>	<b>64 084 707</b>

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique</b>		
secteur public	6 234 192	9 703 695
entreprises financières	10 185 075	4 933 082
entreprises non financières	9 249 829	8 145 921
autres clientèle	40 604 828	41 302 010
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>66 273 923</b>	<b>64 084 707</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>66 273 923</b>	<b>64 084 707</b>

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique</b>		
Maroc	66 273 923	64 084 707
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>66 273 923</b>	<b>64 084 707</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>66 273 923</b>	<b>64 084 707</b>

### 5.11 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	31/12/16			31/12/15		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 789 895</b>	<b>-1 745 986</b>	<b>4 043 909</b>	<b>4 544 840</b>	<b>-1 573 639</b>	<b>2 971 202</b>
Terrains et constructions	2 030 904	-352 896	1 678 008	2 304 638	-320 458	1 984 180
Equipement, Mobilier, Installations	826 635	-669 846	156 789	498 627	-622 761	-124 134
Autres immobilisations	2 932 356	-723 244	2 209 112	1 741 575	-630 420	1 111 155
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>439 112</b>	<b>-363 208</b>	<b>75 903</b>	<b>412 229</b>	<b>-331 039</b>	<b>81 191</b>
Logiciels informatiques acquis	4 685	-4 078	606	21 787	-6 341	15 445
Autres immobilisations incorporelles	434 427	-359 130	75 297	390 443	-324 697	65 745
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>6 229 007</b>	<b>-2 109 195</b>	<b>4 119 812</b>	<b>4 957 070</b>	<b>-1 904 677</b>	<b>3 052 392</b>

	en milliers de dh					
	31/12/15	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>						
Valeur brute	2 340 161		439 150	-793 429		1 985 881
Amortissements et provisions	-42 192		-3 205			-65 684
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 297 969</b>		<b>435 944</b>	<b>-793 429</b>		<b>1 920 197</b>
LA JUSTE VALEUR TOTALE DES IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT EST DE:						<b>1 920 197</b>

### 5.4 PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes à vue	611 782	179 791
Prêts	17 247	1 957 451
Opérations de pension		
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION</b>	<b>629 030</b>	<b>2 137 242</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>629 030</b>	<b>2 137 242</b>

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes à vue	396 260	337 418
Emprunts	6 903 684	6 127 856
Opérations de pension		2 901 002
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>7 299 945</b>	<b>9 366 275</b>

### 5.6 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>6 076 374</b>	<b>5 349 675</b>
titres de créances négociables	6 076 374	5 349 675
emprunts obligataires		
parts sociales		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 933 299</b>	<b>1 628 989</b>
Emprunt subordonnés	1 933 299	1 628 989
à durée déterminée	1 933 299	1 628 989
à durée indéterminée		
<b>Titres subordonnés</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>8 009 673</b>	<b>6 978 664</b>

### 5.7 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Titres de créance négociables</b>		<b>6 359 088</b>
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales		6 359 088
Autres titres de créance négociables		
<b>Obligations</b>		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ÉCHEANCE</b>		<b>6 359 088</b>

### 5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
Impôts courants	84 108	191 355
impôts différés	221 425	182 133
<b>ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>305 533</b>	<b>373 488</b>
Impôts courants	178 764	354
impôts différés	801 199	696 840
<b>PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>979 963</b>	<b>697 194</b>

### 5.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes d'encaissement	-30 801	331 616
Autres débiteurs et actifs divers	1 457 379	1 030 416
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>1 426 578</b>	<b>1 362 032</b>
Dépôts de garantie reçus		
Comptes d'encaissement	140 064	101 555
charges à payer et produits constatés d'avance	59 213	62 397
Autres créditeurs et passifs divers	1 102 705	1 031 689
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>1 301 982</b>	<b>1 195 642</b>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2016



## 5.12 ECARTS D'ACQUISITION

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
Valeur brute comptable en début de période	305 135	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	305 135	302 522
Acquisitions	-227	2 613
Autres mouvements	2 000	
Valeur brute comptable en fin de période	306 908	305 135
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>306 908</b>	<b>305 135</b>

## 5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	359 777	312 704
Dotations aux provisions	332 034	482 938
Reprises de provisions	-338 842	-412 638
Utilisation des provisions		
Incidence de la consolidation		
Variation des parités monétaires et divers		
Autres	-41 129	-23 226
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>311 840</b>	<b>359 777</b>

## 6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Engagements de financements donnés</b>	<b>4 141 069</b>	<b>1 555 850</b>
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	4 141 069	1 555 850
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>532 700</b>	
Des établissements de crédit	532 700	
De la clientèle		
Autres	-41 129	-23 226
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>311 840</b>	<b>359 777</b>

## 6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>3 406 640</b>	<b>3 102 273</b>
D'ordre des établissements de crédit	911 392	917 440
D'ordre à la clientèle	2 495 248	2 184 833
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1 031 055	551 229
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 464 193	1 633 604
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>		
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>761 545</b>	<b>560 699</b>
Des établissements de crédit	761 545	560 699
De l'état et d'autres organismes de garantie		

## 7.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
Evolution de la dette actuarielle		
<b>Dette actuarielle d'ouverture</b>	<b>134 465</b>	<b>122 424</b>
Charge normale de l'exercice	6 789	6 694
Charge d'intérêt	5 043	5 073
Ecart d'expérience	1 457	9 913
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-11 455	-9 639
Indemnités supplémentaires		
Autre		
<b>Dette actuarielle de clôture</b>	<b>136 300</b>	<b>134 465</b>
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

## 8.1 RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/16	31/12/15
Nombre Actions	42 276 765	42 276 765
Résultat Part groupe (dh)	525 206 432	540 558 794
<b>RESULTAT PAR ACTION (DH)</b>	<b>12</b>	<b>13</b>

## 8.4 PARTIES LIEES

Relation entre les sociétés consolidées du groupe	en milliers de dh	
	Entreprises consolidées par intégration globale	
<b>Actif</b>		
Prêts, avances et titres		-211 165
Comptes ordinaires		-116 775
Prêts		
Titres		-94 390
Opération de location financement		
<b>Actif divers</b>		<b>-95 365</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-306 529</b>
<b>Passif</b>		
Dépôts		-141 775
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		-141 775
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
<b>Passif divers</b>		<b>-164 755</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-306 529</b>
<b>Engagements de financement et de garantie</b>		

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	en milliers de dh	
	Entreprises consolidées par intégration globale	
Prestations de services données		5 679
Prestations de services reçues		-6 879
Autres		1 200



GRUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Attestation d'examen limité sur la situation provisoire des comptes consolidés Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
Casablanca, Maroc

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat globale, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 039 208 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 542 006.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 31 Décembre 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 Mars 2017

FIDAROC GRANT THORNTON  
Faïçal MEKOUAR  
Président

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT  
Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
Tél: 05 39 22 22 40 25/26/34/81  
Fax: 05 39 22 22 40 78  
Fawzi BRITEL  
Associé



# INSTANCES DE GOUVERNANCE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



## I – Instances de gouvernance

### 1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

#### 1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégialement le contrôle permanent de la gestion de la banque sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

#### 1.2 Comité d'audit

Les principales attributions du Comité sont :

- Evaluer la cohérence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne mis en place ;
- Apprécier la qualité du système de contrôle interne et le fonctionnement général de la fonction d'audit interne ;
- Veiller au suivi des conclusions des missions du Contrôle Général ;
- Faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur l'organisation du contrôle interne et sur son fonctionnement ;
- Examiner le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et sur les comptes sociaux ou consolidés.

#### 1.3 Comité des investissements

Ce Comité se réunit pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

#### 1.4 Comité des Grands Risques

Ce Comité se réunit pour statuer sur les points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Analyser à la demande de son président des points spécifiques concernant le risque de crédit.

#### 1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Ce Comité a pour mission de :

- Veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective et d'examiner les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution.

### 2) Le Directoire

Le Directoire se réunit deux fois par mois pour statuer sur la gestion courante et suivre les réalisations de la banque.

### 3) Comités Directeurs

Les comités directeurs se tiennent une fois par mois et sont présidés par le Président du Directoire :

- Comité Directeur Emplois ;
- Comité Directeur Ressources ;
- Comité Directeur BFI ;
- Comité Directeur MSP et Agriculture Solidaire ;
- Comité Directeur Trésorerie et ALM ;
- Comité Directeur Support et Moyens Logistiques ;
- Comité Directeur Capital Humain et Productivité RH ;
- Comité Directeur Contrôle.

### 4) Comités Thématiques

Les Comités Thématiques se tiennent trimestriellement et sont présidés par le Président du Directoire :

- Comité d'Exploitation ;
- Comité Pilotage du Plan Stratégique et Nouveaux Métiers ;
- Comité Marketing, Stratégie Digitale et Relation Client ;
- Comité PCA et Sécurité ;
- Comité Pilotage des Filiales.

### 5) Comités de crédit

#### 5-1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels ;
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises et Centres d'Affaires ;
- Comité de Crédit des Directions Régionales ;
- Comité de Crédit CAM Corporate ;
- Comité de Crédit CAM Régions (Fès-Meknès, Grand Casa-Settat, Marrakech-Benimellal-Moyen Atlas, Nord-Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Grand Sud).

#### 5-2 Comité du Siège

##### Comité de crédit du siège (CCS)

le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédits, d'arrangement et de facilités de paiement ainsi que les demandes de restitution d'agios [suite à des recalcats de taux d'intérêts et d'abandon des pénalités de retard et des intérêts de retard] dépassant les compétences des Comités de Crédit au niveau du Réseau et du Comité des Recouvrements du Siège.

##### Comité Interne du recouvrement

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement [consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte] des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.

##### Comité de recouvrement du siège

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement [consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte] des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

##### Comité de déclassement et de radiation des CES

Ce Comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES et de la déchéance du terme, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées et décide, le cas échéant, de la radiation comptable des CES.

##### Comité de Gestion des créances sensibles

Ce comité est chargé de suivre l'évolution de tout engagement présentant des signes inquiétants.

### 6) Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

### 7) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Ouvrir pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

### 8) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- 1- Un Comité Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- 2- Un Comité de Risque Oau sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

## II – Dispositif de gestion des risques

### 1) Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

#### Politique générale du risque crédit

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de plusieurs principes :

- Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public :
  - Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
  - Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
  - Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
  - Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc ;
- Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit :
  - Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
  - Diversification des risques ;
  - Notation des contreparties ;
  - Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
  - Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques ;
  - Suivi périodique du portefeuille engagement ;
  - Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
  - Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en souffrance ;
- Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

La mise en pratique de la politique générale du risque crédit repose sur :

- Un dispositif organisationnel, de gouvernance et de contrôle structuré ;
- Une stratégie de gestion des risques adaptée aux spécificités de la banque ;
- Une stratégie de suivi, d'évaluation et de mesure maîtrisée ;
- Des règles et procédures internes clairement définies ;

#### Stratégie du risque crédit

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche corrective vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une diversification des risques et induisant systématiquement une atténuation du risque de concentration ;
- Un système de limites interne et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- Une tarification adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité ;

La stratégie risque de la banque se base également sur un système de pilotage et de surveillance globale du risque de crédit qui constitue le complément indispensable à une bonne gestion pour mieux comprendre la performance du portefeuille de prêts et celle de la politique de gestion du risque de crédit.

#### Dispositif de décision

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégué basé sur les principes suivants :

- Ségrégation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques afin de garantir la qualité d'évaluation du risque et l'objectivité dans la prise de décision.
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences Gestion des compétences se fait à travers un schéma délégué
- Prévention du risque à travers l'analyse par plusieurs acteurs des dossiers de demande de crédit ;
- Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques au niveau de la GGR en fonction du risque encouru.

Ce système de délégation désignant les niveaux de pouvoirs, est exprimé selon plusieurs paramètres [encours global du client individuel/groupe, nature de la demande, nature du crédit, typologie de clientèle, type de point de vente, le secteur d'activité, etc.] et assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

#### Dispositif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques

Le CAM a mis en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations lui permettant d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent.

Le suivi du dispositif de pilotage des risques repose sur :

- La surveillance du portefeuille engagements : évaluer la qualité des engagements de la banque et son évolution [par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc.] ;
- Le suivi de la qualité de la production de crédit : mesurer la qualité de l'octroi de la banque et son évolution en retenant plusieurs axes [par type de comité d'octroi, Réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc.] ;
- Le suivi du risque de concentration du portefeuille : individuelle [client ou groupe d'intérêt], sectorielle ou géographique, etc.
- Le suivi de la qualité du portefeuille [taux ou nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.]

La surveillance consolidée et transverse des engagements est gérée par le Pôle Management du Risque Crédit qui effectue les analyses nécessaires et met à la disposition des organes décisionnelles de la banque les éléments d'appréciation et de suivi du portefeuille engagement.

#### Simulation des situations de crise (stress test)

Les simulations de crise, pratique essentielle de gestion des risques, visent à quantifier l'impact potentiel des chocs sur le portefeuille de crédit et évaluer la capacité de résistance de la banque.

Tenant compte de la politique risque, deux types de simulations de crise sont réalisés par la banque :

- Une simulation de crise pour évaluer la vulnérabilité du portefeuille de crédit en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.
- Une simulation de crise pour les principales formes du risque de concentration du crédit avec une analyse de leurs impacts sur les résultats et les fonds propres.

Les résultats de ces simulations de crise sont analysés afin d'identifier les risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fonds propres, les résultats et d'apprécier la capacité à faire face à de telles situations. Plusieurs types de mesures peuvent être pris par la banque suite à l'analyse des résultats, notamment :

- Révision des limites internes ;
- Réduction des expositions sectorielles ou sur certaines contreparties ;
- Allocation de fonds propres internes additionnels.

#### Dispositif de recouvrement

Le recouvrement revêt une importance cruciale dans la gestion corrective du risque crédit dans la mesure où il permet à la Banque de récupérer sa créance sur les contreparties défaillantes et de réduire ainsi l'impact sur le coût du risque.

Le dispositif de recouvrement s'appuie sur les principes suivants :

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit.
- Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser le processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

Le processus de recouvrement est normalisé par des notes de services et procédures qui définissent les modalités, et les structures de suivi et de contrôle.



## 2) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue de s'immuniser contre le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

### Stratégie des Risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM, celle-ci s'inscrivant à son tour dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. La politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre...);
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

### Politiques et procédures :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Des outils de suivi et de reporting ;
- Des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- Le comité BFI est chargé principalement de valider la stratégie de financement de la Banque sur les marchés monétaire, interbancaire et de dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI.
- Le Comité de trésorerie et ALM qui répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

### Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

### Principales limites :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- Les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligataire;
- La limite courte de position de change.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

### Système de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le comité s'assure via un reporting semestriel des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon les exigences de méthodologie figurant sur le canevas de reporting de BAM et également des simulations sur le portefeuille de négociation en cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent :

- Un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- Un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillances des risques.

### Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilités pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

#### Value At Risk (VAR)

La VAR est le montant maximal des pertes (variation de valorisation) à un horizon de N jours, et avec une probabilité «p» de se tromper, soit un intervalle de confiance de 1-p.

La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historique. Cette méthode consiste à mesurer l'évolution possible de la valeur du portefeuille en simulant des évolutions des conditions de marché semblables à ce qu'elles ont été dans le passé.

Le Crédit Agricole du Maroc retient un niveau de confiance de 95% et un horizon de temps d'une journée. Cet indicateur affiche pour l'activité change une éventuelle perte de 0.22% sur totale position de change.

Malgré que la VAR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente des limites.

Conscient des limites du modèle de la VAR le GCAM utilise d'autre moyen de gestion des risques de marché, notamment, des simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

#### Les principes scénarii retenus sont :

- Une variation de taux de +/-5pbs, +/-10pbs, +/-25pbs et +/-50pbs (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- Une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.

## 3) Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

### Gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

- L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- La mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéancements des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées par le Comité de trésorerie et ALM pour les postes non échéancés du bilan, les gestionnaires ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque.
- La réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, sur le PNB et les Fonds Propres réglementaires de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière)

Au 31 Décembre 2016, l'impact sur un an d'une variation défavorable des taux de 200 Pbs sur le produit net bancaire et les fonds propres réglementaires s'élevaient respectivement à -1% et -0,6%, soit à un niveau inférieur aux limites internes.

## Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de trésorerie et ALM. Suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au cours de l'année 2015, le LCR du CAM s'est établi à un niveau supérieur au minimum réglementaire requis.

## 4) Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant « le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs »

### Stratégie risques

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau de la banque permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels qui sont :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou incident 'avérés' et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

### Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et le contrôle des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- La charte de gestion des risques opérationnels groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :
  - Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
  - Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
  - Modèle de collecte des incidents
  - Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités,...)
  - Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels

### Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques, Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1<sup>er</sup> niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- 2<sup>ème</sup> niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle

### Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels et le processus de collecte des incidents.

### Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction RO pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...).

Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- La mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- A la classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

### Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés est effectué, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes via des contrôles quotidien à distance et ou à travers les missions in situ permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel peut être décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes
- Etape 2 : La saisie des données au niveau
- Etape 3 : Le Contrôle des données collectées
- Etape 4 : Renseignement et clôture de la fiche événement ou incident
- Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes





**COMMUNICATION FINANCIÈRE**  
**COMPTES SOCIAUX**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2016**



**GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC**

UN ENGAGEMENT DURABLE



## 1.1 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

## 1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

• Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

• Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
  - (20 %) pour les créances pré-douteuses,
  - (50 %) pour les créances douteuses,
  - (100 %) pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

• Au 31 décembre 2008, l'analyse des créances en souffrance assorties de garanties hypothécaires devant faire l'objet de la décote prévue par l'article N°22 de la circulaire N° 19/G/2002 de BAM a fait ressortir que:

- Une première partie des créances analysées antérieures à 2002 a donné lieu à un provisionnement intégral pour un montant de 340 MDH constaté en 2008,
- Le reliquat de ces créances susvisées fera l'objet d'un étalement linéaire de la décote entre 2009 et 2011.

## 1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 1.4 Portefeuilles de titres

### 1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

### 1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

### 1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

### 1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- Titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

### 1.4.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

## 1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

## 1.6. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

## 1.7. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées. Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	5ans
Matériel roulant	5ans
Agencements, aménagements et installations	5ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

## 1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

## 1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

### Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

### Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

## 1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.



# COMPTES SOCIAUX

## AU 31 DÉCEMBRE 2016



### BILAN

	en milliers de dh	
ACTIF	31/12/16	31/12/15
. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 013 090	2 355 323
<b>. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>509 632</b>	<b>2 123 017</b>
. A vue	492 694	165 380
. A terme	16 938	1 957 637
<b>. Créances sur la clientèle</b>	<b>65 503 226</b>	<b>62 532 632</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	23 949 464	22 895 889
. Crédits à l'équipement	18 393 711	17 336 598
. Crédits immobiliers	15 196 640	15 810 017
. Autres crédits	7 963 411	6 490 127
<b>. Créances acquises par affacturage</b>		
<b>. Titres de transaction et de placement</b>	<b>12 976 826</b>	<b>7 013 526</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 008 955	1 170 013
. Autres titres de créance	314 185	202 444
. Titres de propriété	11 653 686	5 641 068
<b>. Autres actifs</b>	<b>3 338 867</b>	<b>3 944 192</b>
<b>. Titres d'investissement</b>	<b>6 322 573</b>	<b>6 322 573</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		6 322 573
. Autres titres de créance		
<b>. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>414 924</b>	<b>375 957</b>
<b>. Créances subordonnées</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>
<b>. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>		
<b>. Immobilisations incorporelles</b>	<b>366 659</b>	<b>373 214</b>
<b>. Immobilisations corporelles</b>	<b>3 730 043</b>	<b>2 089 340</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>88 854 665</b>	<b>87 131 174</b>

	en milliers de dh	
PASSIF	31/12/16	31/12/15
<b>. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux.</b>		
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>6 429 106</b>	<b>8 053 452</b>
. A vue	388 154	381 993
. A terme	6 040 953	7 671 459
<b>. Dépôts de la clientèle</b>	<b>66 342 161</b>	<b>64 085 301</b>
. Comptes à vue créditeurs	32 405 879	29 347 113
. Comptes d'épargne	10 761 961	9 885 022
. Dépôts à terme	21 405 803	23 467 271
. Autres comptes créditeurs	1 768 518	1 385 895
<b>. Titres de créance émis</b>	<b>6 076 374</b>	<b>5 349 675</b>
. Titres de créance négociables	6 076 374	5 349 675
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance		
<b>. Autres passifs</b>	<b>1 188 619</b>	<b>1 075 917</b>
<b>. Provisions pour risques et charges</b>	<b>635 677</b>	<b>912 384</b>
<b>. Provisions réglementées</b>		
<b>. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>
<b>. Dettes subordonnées</b>	<b>1 830 531</b>	<b>1 526 221</b>
<b>. Ecart de réévaluation</b>		
<b>. Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1 809 343</b>	<b>1 455 506</b>
<b>. Capital</b>	<b>4 227 677</b>	<b>4 227 677</b>
<b>. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		
<b>. Report à nouveau (+/-)</b>		<b>101 696</b>
<b>. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		
<b>. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>308 021</b>	<b>336 188</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>88 854 665</b>	<b>87 131 174</b>

### HORS BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>7 547 709</b>	<b>4 658 123</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 141 069	1 555 850
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	911 392	917 440
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	2 495 248	2 184 833
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>1 294 245</b>	<b>560 699</b>
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	532 700	
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	761 545	560 699
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/16	31/12/15
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>5 331 723</b>	<b>5 090 281</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	9 999	20 282
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 809 978	4 189 082
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	206 411	274 076
Produits sur titres de propriété	23 407	9 873
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	379 922	350 306
Autres produits bancaires	902 006	246 661
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 881 963</b>	<b>2 024 109</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	235 669	259 772
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 168 081	1 360 035
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	187 882	215 933
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location		
Autres charges bancaires	290 330	188 369
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 449 760</b>	<b>3 066 172</b>
Produits d'exploitation non bancaire	4 481	227 051
Charges d'exploitation non bancaire	74 408	52 253
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 710 547</b>	<b>1 624 096</b>
Charges de personnel	1 027 733	975 631
Impôts et taxes	31 043	30 616
Charges externes	428 213	389 868
Autres charges générales d'exploitation	45 712	51 138
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	177 846	176 844
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>2 546 971</b>	<b>1 815 853</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 276 667	1 089 607
Pertes sur créances irrécouvrables	1 149 305	275 846
Autres dotations aux provisions	121 000	450 400
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>1 499 023</b>	<b>759 551</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 106 827	496 610
Récupérations sur créances amorties	31 972	73 695
Autres reprises de provisions	360 224	189 247
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>621 338</b>	<b>560 572</b>
Produits non courants	24 305	19 923
Charges non courants	166 302	163 928
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>479 342</b>	<b>416 568</b>
Impôts sur les résultats	171 321	80 380
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>308 021</b>	<b>336 188</b>